

10 Faits divers & Justice

Atteinte aux bonnes mœurs, abus sexuel et mensonges avérés

Un pasteur incarcéré à Oyem



Emmanuel Nguéma Ovono, le pasteur indélicat, attend son jugement...



... à la prison centrale d'Oyem.

PME

Oyem/Gabon

UN pasteur de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), Emmanuel Nguéma Ovono, 40 ans, en service au village Mvomayop, à 18 kilomètres d'Oyem, se trouve en ce moment aux prises avec la justice, soupçonné d'atteinte aux bonnes mœurs, abus sexuel et mensonges avérés.

Les faits, rapportés par la police judiciaire (PJ), se seraient produits le vendredi 1er juin 2018. Ce service chargé de l'enquête explique que, ce jour-là, vers 12 heures, Emmanuel Nguéma Ovono aurait abordé deux garçons de 19 et 22 ans, à la gare routière d'Oyem, sise au marché de Nguéma, pour leur proposer un travail : la finition d'une maison en construction.

Par la suite, selon cette

source, le quadragénaire entraîne les deux ados dans une maison en construction, qu'il leur présente comme étant la sienne. Mais, une fois à l'intérieur de l'habitation inachevée, le ministre du culte propose aux deux garçons, une partouze, promettant, en contrepartie, de verser à chacun d'entre eux 100 000 francs.

Affaire conclue. Malheureusement pour le pasteur, pendant qu'il est sur le point de se déshabiller avec le premier partenaire, le deuxième, qui s'est retiré dans une pièce pour attendre son tour, sort son portable et commence à réaliser une vidéo de l'événement.

L'initiative n'échappe pas à l'homme d'église. Conscient du danger qu'un tel film pourrait représenter pour lui, le prédicateur entreprend d'arracher l'appareil des mains du jeune homme, afin d'effacer les images compromettantes.

Mais il se heurte à l'opposition des deux amis. Au contraire, ils auraient même réussi à confisquer le téléphone portable du pasteur.

RÉCIDIVISTE. Réalisant qu'il s'est mis dans un sale pétrin, ce dernier décide de payer le silence de ses deux interlocuteurs, en leur garantissant le versement des 200 000 francs promis. Mais, n'ayant pas d'argent sur lui, il les invite à l'accompagner chez son frère, au quartier Cité économique, pour être payés.

Sur place, les deux garçons prennent place dans un bistrot, pendant que le ministre du culte part récupérer l'argent chez son frère. Ils profitent de ce petit temps d'absence du pasteur Nguéma pour consulter le contenu de son téléphone. Sous leurs yeux, des images indécentes : une vidéo où l'homme d'église est en train de sodomiser un jeune garçon d'environ 8 ans, entre autres vues.

Quelques minutes plus tard, Nguéma Ovono les rejoint. Il n'a pas l'argent, et prétexte n'avoir pas trouvé son frère à son domicile.

Direction, cette fois-ci, le marché de Nguema, où le pasteur dit avoir une connaissance qui pourrait le dépanner. Mais lorsque la délégation atteint le lieu dit, ce dernier imagine un tout autre scénario pour se sortir d'affaire : il se met à crier, se disant être victime d'une tentative d'enlèvement et de braquage.

Intervention de la foule, qui maîtrise les deux garçons, arrache le portable du pasteur, et le lui restitue.

Relâchés par la suite, les deux garçons se rendent à la PJ pour porter plainte. Certainement informé de cette démarche, le pasteur décide, lui aussi, le lendemain, de saisir la même unité de police, pour tentative de braquage et d'enlèvement à main armée.

Comme preuve, il présente

aux enquêteurs son portable avec un écran cassé, sans la batterie et la puce. Il se heurte toutefois à la perspicacité des agents, qui ont une toute autre idée après reconstitution des faits : le pasteur a lui-même endommagé son téléphone, afin d'effacer toutes les traces et faire porter le chapeau aux deux jeunes gens.

Dans cette affaire, les témoignages de quelques fidèles des paroisses de Mvomayop et d'Oyem n'auront pas été pour aider Nguéma Ovono. Car celui-ci est présenté comme un récidiviste des pratiques portant atteinte aux bonnes mœurs.

A la suite de quoi, le suspect a été interpellé par la PJ, puis présenté, le lundi 4 juin, à un juge d'instruction pour « atteinte aux bonnes mœurs, abus sexuel et mensonges avérés ». Il a ensuite été placé en détention préventive à la maison d'arrêt d'Oyem.

Faits d'ailleurs

Elle meurt noyée en coincant ses cheveux sous la douche

Le corps sans vie d'une jeune fille de 17 ans a été retrouvé avant hier à son domicile de Pittsburgh (Etats-Unis). C'est sa mère qui a fait la macabre découverte. L'adolescente gisait dans la baignoire pleine à ras-bord, ses longs cheveux étaient coincés dans l'évacuation d'eau. Brianne Rapp suivait un traitement lourd contre la thyroïde et il lui arrivait parfois de perdre connaissance. Tout porte à croire qu'elle s'est évanouie alors qu'elle prenait sa douche. Ses cheveux se sont ensuite coincés dans l'évacuation d'eau, bouchant la baignoire. L'eau est montée et la jeune fille s'est ensuite noyée.

Un nouveau-né enterré vivant... sauvé après 7 heures sous terre

Un nouveau-né d'une tribu indienne du Brésil a survécu après avoir été enterré vivant sept heures durant par sa famille, ont annoncé vendredi les autorités locales. Une infirmière a alerté la police après avoir vu que ce bébé de sexe féminin avait été enterré peu après sa naissance, dans le parc national du Xingu, où vivent de nombreuses tribus autochtones, dans l'État du Mato Grosso. L'arrière grand-mère du bébé, membre de la tribu Kamayura, a été interpellée. « Nous avons ouvert une enquête pour établir s'il s'agit d'un infanticide où si elle pensait que le bébé était mort-né », a indiqué le procureur Paulo Roberto do Prado. Malgré les sept longues heures passées sous terre, « l'enfant se porte bien ». Il a été amené à Cuiaba, capitale de l'Etat de Mato Grosso, pour y être hospitalisé dans une unité de soins intensifs.

Il étrangle à mort son épouse et disparaît

Un homme, âgé de 61 ans, s'est rendu samedi chez sa sœur et lui a expliqué qu'il venait de tuer sa femme. Il lui a remis les clés de son domicile, avant de prendre la fuite. Les secours, alertés par la sœur, se sont rendus au domicile familial situé à Nancy (France), et ont découvert le corps sans vie de la femme, âgée de 58 ans. Selon les premières constatations, la quinquagénaire a été étranglée à mort. Selon l'enquête, le couple était en train de se séparer. Le meurtrier, qui a disparu, est activement recherché.

Rassemblés par JNE

Exploitation des enfants ouest-africains à Libreville

Une suspecte neutralisée au quartier Nombakélé

AEE

Libreville/Gabon

GMABA Minimsa, alias Maman Rose, a été arrêtée dernièrement par les éléments de la police judiciaire (PJ), pour trafic d'enfants. L'arrestation de cette dame de nationalité togolaise fait suite à une enquête sur une intense exploitation d'enfants signalée depuis un certain temps à Libreville, notamment au quartier Nombakélé, dans le 3e arrondissement.

En menant leurs investigations, les limiers de la Police judiciaire sont parvenus à confondre Maman Rose. Cette Oust-africaine travaillait, en effet, en étroite collaboration avec un certain Daniel, son compatriote, actuelle-

ment en fuite. Ce tandem, selon les premières constatations, faisait venir des enfants du Togo pour les placer comme des bonnes à tout faire dans différents ménages au Gabon.

Telles des bêtes de somme, ces enfants, apprend-on de source policière, étaient achetés dans différents pays de l'Afrique occidentale à des sommes dérisoires, puis acheminés vers le Gabon, grâce à des embarcations de fortune.

Une fois sur le territoire national, Maman Rose et Daniel les récupéraient discrètement à leur lieu de débarquement, souvent tard dans la nuit, avant de les conduire au domicile de la première citée. « Les enfants arrivent souvent par centaines et les deux trafiquants présumés se les partagent, avant de les placer



Gmaba Minimsa, alias Maman Rose, dans de sales draps.

dans différents foyers et établissements commerciaux, afin qu'ils puissent travailler», explique une source policière.

QUATRE VICTIMES SAUVÉES. La source précise

que les victimes sont le plus souvent des mineurs. Ces enfants éloignés de leur pays et de leurs familles, travaillent ainsi gratuitement et durement dans leurs lieux de place-

ment. Car, le salaire qui leur est dû est reversé directement à Maman Rose et à Daniel.

Beaucoup de ces jeunes victimes, insistent les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, subissent des sévices corporels de la part de leurs "maîtres".

Le cas de B.K., une femme de 22 ans qui, selon son témoignage, est arrivée au Gabon par l'intermédiaire de Maman Rose, qui l'a ensuite placée chez un particulier, ce dernier n'hésitant pas à abuser d'elle.

Durant l'enquête préliminaire, les fonctionnaires de police ont identifié quatre victimes, qu'ils ont ensuite extirpées de "leurs lieux de calvaire" pour les placer en lieu sûr.